|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/16/INF/4  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 30 SEPTEMBRE 2015 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Seizième session**

**Genève, 9 – 13 novembre 2015**

Résumé du guide sur la commercialisation des actifs
de propriété intellectuelle

*établi par M. Gary N. Keller, directeur général, Xomix Ltd, Chicago (États‑Unis d’Amérique)[[1]](#footnote-2)*

1. Le présent document contient un résumé du Guide sur la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, établi dans le cadre du projet relatif à la structure d’appui à l’innovation et au transfert de technologie à l’intention des institutions nationales (CDIP/3/INF/2). Ce guide a été établi par M. Gary N. Keller, directeur général, Xomix Ltd, Chicago (États‑Unis d’Amérique).
2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.*

**RÉSUMÉ**

L’innovation et la propriété intellectuelle sont des moteurs de l’économie mondiale contemporaine. Ce sont de puissants facteurs de croissance économique et de prospérité, pas seulement dans quelques pays mais dans le monde entier. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) de l’[Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle](http://www.wipo.int/portal/index.html.fr) (OMPI) s’efforce d’accroître la collaboration entre les pays dans le domaine de l’innovation. Ce guide a pour objet d’appliquer l’une des recommandations essentielles formulées par le CDIP en matière d’assistance technique et de renforcement des capacités. L’idée d’établir le Guide sur la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle a été lancée à l’ouverture de la réunion de la Licensing Executives Society pays arabes tenue à Riyadh (Arabie saoudite) du 24 au 26 avril 2012, puis mise en œuvre sous la direction générale de M. Ali Jazairy, conseiller principal à la Division de la coopération internationale du PCT, Secteur des brevets et de la technologie, de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Le guide porte sur la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle et met l’accent sur la transformation des inventions universitaires en produits commerciaux et en jeunes pousses. Les universités sont l’une des principales sources montantes de nouveaux savoirs et de nouvelles technologies et jouent un rôle dans le domaine de l’innovation technologique, du transfert de technologie et de la commercialisation des droits de propriété intellectuelle découlant des activités de recherche‑développement. Ce guide est considéré comme une ressource essentielle permettant aux pays émergents et en développement de passer de la découverte des idées et des technologies à leur commercialisation.

La commercialisation des actifs de propriété intellectuelle consiste à gagner de l’argent avec des idées. Une simple idée n’a aucune valeur tant que personne n’en fait un objet tangible et ne démontre son utilité, amenant les tiers à vouloir payer pour utiliser, voir, lire ou écouter le produit, ou pour en prendre connaissance. Nous définissons la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle comme une suite d’activités et d’actions permettant la protection, la gestion, l’évaluation et l’amélioration d’idées, d’inventions et d’innovations, ainsi que la création de valeur à partir de ces idées, inventions et innovations, en vue de leur donner une application pratique. Des prototypes et des procédés permettent la mise au point de produits et de services par des entrepreneurs, de jeunes pousses, des entreprises existantes et des gouvernements, entraînant des avantages pour l’économie et la société.

La transformation des technologies issues des résultats de la recherche obtenus par des établissements universitaires est à l’origine d’inventions, de produits et d’entreprises depuis l’existence des recherches universitaires et des entrepreneurs. La commercialisation de technologies sous la forme de produits et la présence d’entreprises capables de les mettre sur le marché en s’appuyant sur des droits de propriété intellectuelle nécessitent la mise en œuvre d’une suite d’activités visant à perfectionner, démontrer et améliorer ces inventions. Ce recueil d’informations et d’études de cas est destiné à fournir des orientations pour l’exploitation des résultats de la recherche et la détermination de la voie à suivre afin d’établir une licence ou de créer une jeune pousse ou une entreprise dérivée.

Au‑delà des questions liées à l’un des aspects d’une technologie et aux droits de propriété intellectuelle associés, il est essentiel de disposer de l’infrastructure capable d’appuyer la création d’une masse critique d’entreprises pour pouvoir accélérer le rythme de la commercialisation. Le guide définit les modalités, procédures et méthodes de commercialisation des inventions, des résultats de la recherche et du savoir‑faire issus des universités, ainsi que les processus de financement et de création en collaboration permettant d’en faire des exemples de réussite.

Le guide a été établi conjointement avec une équipe de conseillers, de participants clés, de réviseurs et d’éditeurs. Nous remercions toutes les personnes qui permis la réalisation de ce recueil de connaissances et de ressources, en vue de l’établissement d’une nouvelle infrastructure et comme moyen de diffusion supplémentaire par l’OMPI des ressources disponibles pour favoriser la transmission du savoir, l’évolution technologique et les répercussions économiques.

[Fin du document]

1. Les opinions exprimées dans le présent guide n’engagent que leurs auteurs et ne sont pas nécessairement celles du Secrétariat ou des États membres de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-2)